



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Tunnel de la comédienne de 50 ans

Question écrite n° 7055

### Texte de la question

M. Erwan Balanant appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la mise à l'écart subie par les comédiennes de plus de 50 ans. Le phénomène porte un nom : le tunnel de la comédienne de 50 ans. Il s'agit de dénoncer la disparition des femmes sur les écrans lorsqu'elles approchent et dépassent l'âge de 50 ans. Aujourd'hui, une Française sur deux a plus de 50 ans, cette proportion importante de la population n'est pas représentée à l'écran, puisque seulement 8 % des rôles féminins leur sont réservés dans les films français sortis au cinéma en 2015. En effet, actuellement les femmes représentent la plus grande part des artistes de 20 à 35 ans, or si l'on regarde ces chiffres autour des 50 ans ce sont les hommes qui sont majoritaires, les femmes disparaissent de la production audiovisuelle. Ce phénomène rend invisible une partie des femmes, cette situation n'est pas acceptable, elle l'est d'autant moins que nous le savons, le cinéma permet de mettre en lumière les valeurs qui règnent au sein d'une société. Ainsi, si les fictions sont susceptibles de véhiculer des idéaux, elles pourraient remplir une finalité davantage éducative, en mettant en avant certaines réalités sociales. Cela pourrait déboucher, à terme, sur une évolution de la perception des femmes au-delà de 50 ans par la société. À l'aune de cette réflexion, devons-nous continuer à accepter que 51 % de la population féminine majeure disparaisse des écrans ? L'égalité femme-homme a été élevée au rang de grande cause du quinquennat, la situation dénoncée dans cette question doit évoluer. Afin d'appréhender sérieusement cette discrimination une étude chiffrée est nécessaire. Dans ce contexte, il lui demande de solliciter le Conseil national du cinéma et le Conseil supérieur de l'audiovisuel afin de leur demander une étude officielle, centrée sur les discriminations liées à l'âge au cinéma.

### Texte de la réponse

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture est une des priorités de la ministre de la culture. À cet égard, l'image animée, parce qu'elle est un art de l'incarnation, parce qu'elle touche beaucoup de jeunes, joue un rôle particulier. Avec Madame Frédérique Bredin, présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le ministère de la culture a d'ores et déjà agi pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le cinéma. En particulier, le CNC a mis en place un observatoire de l'égalité, qui permettra chaque année d'objectiver la situation des femmes dans l'industrie du cinéma. Le principe de la parité dans les commissions qui donnent leur avis sur l'attribution des aides du CNC a été conforté et étendu aux présidences de commissions. Une étude sur le devenir des jeunes diplômées de la Fémis sera également diligentée. Si la France est d'ores et déjà le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de réalisatrices, la ministre de la culture est convaincue que ces mesures permettront d'accélérer le mouvement vers une plus grande égalité. S'agissant de la question spécifique soulevée, concernant les comédiennes de plus de 50 ans, la ministre de la culture croit que c'est en promouvant la place des femmes dans les postes de décision et en luttant contre les stéréotypes que leur situation dans l'ensemble du secteur évoluera. C'est pourquoi elle a souhaité réunir, à l'automne, des « Assises de l'égalité entre les femmes et les hommes », pour aborder, avec les professionnels, l'ensemble des problématiques. À l'occasion des premières Assises sur la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma, qui ont eu lieu au CNC du 18 au 20 septembre dernier, la ministre de la culture a clôturé les débats en

annonçant une série de mesures concrètes en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le cinéma, fruit d'un travail de concertation avec le collectif 50-50 pour 2020, en lien étroit avec la filière cinématographique. Des mesures inédites seront mises en place dès 2019 : - genrer systématiquement les données statistiques relatives aux équipes techniques et à la masse salariale dans les dossiers d'agrément pour mieux informer sur la place des femmes ; - expérimenter, en 2019, un bonus de 15 % appliqué au soutien financier mobilisé pour les films dont les principaux postes respectent la parité ; - proposer une charte des bonnes pratiques à ratifier début 2019 pour les entreprises du cinéma aux engagements forts dans tous les champs : accès aux responsabilités, salaires, lutte contre le harcèlement ; - intégrer des mesures d'égalité femmes-hommes dans les conventions liant les collectivités territoriales au CNC dès 2019 ; - veiller à la mise en valeur des films de patrimoine réalisés par des femmes, en portant une attention particulière à leur restauration et leur numérisation ; - accroître le nombre de films réalisés par des femmes dans les listes de films proposées dans le cadre des programmes d'éducation à l'image à destination des élèves, collégiens et lycéens, et doter les enseignants d'outils de lecture et de décryptage des stéréotypes. D'autres chantiers sont engagés : étendre les mesures à la distribution et à l'exploitation des films, à la production audiovisuelle, à la prise en compte de la diversité dans toutes ses dimensions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Erwan Balanant](#)

**Circonscription :** Finistère (8<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7055

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 avril 2018](#), page 2711

**Réponse publiée au JO le :** [23 octobre 2018](#), page 9550